

**COMPTE-RENDU
CSS SNCF du 14 mars 2025**

INTITULE	NOM	STATUT	PRESENT/EXCUSE/ABSENT
collège administration			
Préfecture du Lot	Eve HERMANN	Sous-préfète	Présent
SIRACED PC			Excusé
SDIS	Thibault WIEL		Présent
DREAL	Jean ROGISTER		Présent
DIRECCTE			
DDT			
ARS			
DSDEN	Françoise ILKOW		Présente
collège collectivités			
Mairie de Biars-sur-Cère	Le maire Son représentant	Titulaire Suppléant	Présente Présent
Mairie de Bretenoux	Le maire Son représentant Son représentant	Titulaire Suppléant Suppléant	Présent Présent Présent
Mairie de Girac	Le maire Son représentant	Titulaire Suppléant	Présent
Mairie de Sousceyrac-en-Quercy	Le maire Son représentant	Titulaire Suppléant	Présent
Conseil départemental	Le président Son représentant	Titulaire Suppléant	Présent
CAUVALDOR	Le président Son représentant	Titulaire Suppléant	Présent
collège riverains			
Riverain	Didier BLANC	Titulaire	Présent
Riveraine	Jocelyne MAROT	Titulaire	Présente
Collège de Bretenoux	Le principal Son représentant	Titulaire Suppléant	
DSDEN	Le chef de la division pilotage et logistique Son représentant	Titulaire Suppléant	
collège exploitants			
SNCF Réseau EIV QUERCY CORREZE	Le directeur Son représentant Son représentant Son représentant Son représentant	Titulaire Suppléant Suppléant Suppléant Suppléant	Présent Présent Présent Présent Présent
Collège salariés			
SNCF Réseau EIV QUERCY CORREZE	Landry ROBERT Renaud CHEVALLIER	Titulaire Suppléant	Présent

Ordre du jour :

- 1) **Validation du compte-rendu de la précédente CSS du mardi 24 mai 2024**
- 2) **Bilan de fonctionnement du site SNCF réseau**
- 3) **Retour de l'inspection des installations classées**
- 4) **Questions diverses**

*Ouverture de la séance à 9h45 sous la présidence de Mme Eve HERMANN, sous-préfète de Figeac.
L'ordre du jour est présenté.*

1) **Validation du compte-rendu de la précédente CSS du mardi 24 mai 2024**

Mme Marot, riveraine, avait précisé qu'elle ne pouvait être présente à la précédente CSS. Cela n'a pas été spécifié dans le compte rendu.

Mme Marot est excusée pour son absence lors de la CSS du 24 mai 2024.

M. Blanc, riverain, signale que les liens reçus par mail le 12 mars 2025 ne fonctionnent pas.

M. l'inspecteur des installations classées de la DREAL s'en excuse et en informera le service concerné afin d'éviter que cela ne se reproduise à l'avenir.

Le compte-rendu de la précédente CSS du mardi 24 mai 2024 est validé à l'unanimité des votants.

2) **Bilan de fonctionnement du site SNCF réseau**

La société SNCF Réseau présente le bilan de l'année 2024. L'activité du site reste stable et pérenne. En 2024, le chiffre d'affaires est en légère baisse. Le site maintient ses certifications ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001 et ASN.

Il est précisé par le Directeur du site que l'ASN (Audit National de Sécurité) est consultable sur le site SNCF Open Data, comprenant une note pour la partie opérationnelle et une note pour la partie management.

M. le responsable Qualité Sécurité Environnement du site présente l'organisation du système de gestion de la sécurité. L'ensemble du personnel est formé à la gestion de la sécurité.

M. le Directeur précise que le site dispose, en complément du gardiennage, d'une astreinte « maintenance », d'une astreinte « opérateur » et d'une astreinte « encadrant », permettant ainsi de répondre aux exigences de sécurité.

M. le correspondant de la sécurité incendie du site présente l'exercice testant le plan particulier d'intervention (PPI), réalisé le 27 novembre 2024. Le thème portait sur un feu de chariot 16 tonnes entre deux îlots de stockage de produits bois imprégnés à la créosote sous l'abri 4. Cet exercice cadre a permis de tester la chaîne d'alerte. L'exercice a été satisfaisant. Les services de la préfecture ont pu tester le service « FR Alerte ».

Il est précisé que les fiches d'informations à destination du public présentant le plan particulier d'intervention sont mises à disposition, afin d'être distribués à l'ensemble de la population.

Aucun accident de travail avec arrêt n'est à noter pour le site de Bretenoux, contrairement au site de Brive où quatre accidents avec arrêt sont comptabilisés. Les principales actions de l'accidentologie sont la promotion de la remontée des précurseurs et quasi-accidents du travail, l'analyse des facteurs organisationnels et humains de chaque événement et le déploiement des « STOP & GO » et des briefings au pied de l'opération.

La surveillance des rejets canalisés des cheminées du site est présentée. Les rejets de la cheminée pompe à vide, pour le biphényle et le benzène soumis à la valeur limite d'exposition (VLE), sont conformes à l'arrêté du 10 octobre 2013. Cependant, la concentration en composés organiques volatils (COV) dépasse la valeur réglementaire. Un contrôle supplémentaire a été réalisé, suite au nettoyage de l'installation. Les résultats sont en cours d'instruction.

Les rejets des cheminées de détente et de la chaudière fioul sont conformes.

Le suivi des eaux souterraines est réalisé trimestriellement. Le site confirme une pollution historique des sols et des eaux souterraines, avec un périmètre agrandi. La surveillance est accrue aux abords de l'établissement.

Suite au plan de gestion des sols, SCNF Réseau souhaite établir des priorités d'intervention.

Mme la représentante de la DSDEN du Lot souhaite connaître les résultats portant sur les eaux souterraines.

M. le responsable Qualité Sécurité Environnement du site signale que la pollution a tendance à dériver vers la partie nord du site. La profondeur des piézomètres se situe entre quinze et vingt-cinq mètres.

M. Blanc, riverain, souhaite connaître les emplacements des piézomètres hors site.

Une cartographie des piézomètres sera présentée à la fin de la CSS.

M. le Directeur ajoute que la pollution du site est historique. Avant 2010, le site employait de la créosote de types A et B, et celles-ci étant liquides, pouvaient se diffuser dans le sol. Depuis 2010, le site utilise de la créosote de type C qui cristallise en dessous de 46 °C.

M. le responsable Qualité Sécurité Environnement du site précise que tous les stockages de bois traités sont abrités.

Les mesures de la qualité des eaux de sortie sont conformes.

Un contrôle périodique est réalisé concernant le bon fonctionnement des différentes vannes hydrauliques du bassin de rétention. Un contrôle de l'étanchéité de la géomembrane et du géotextile végétalisés va être réalisé en mars 2025.

M. l'inspecteur des installations classées de la DREAL précise que l'enjeu porte sur la récupération de la rétention des eaux d'extinction.

M. le correspondant de la sécurité incendie précise que chaque bâtiment est équipé de rétention. Le site dispose, également, de bassins d'eaux usées industrielles, en capacité de faire tampon.

M. le responsable Qualité Sécurité Environnement du site ajoute qu'en 2020, le site a fait l'objet d'une demande afin de disposer des meilleures techniques disponibles (MTD). Une Étude de Dangers (EDD) a été réalisée avec la nouvelle imprégnerie et répond en tout point aux MTD. Cependant, la construction de la nouvelle imprégnerie a pris du retard et une dérogation a été demandée par l'exploitant. Un avis de parution a été effectué. Le dossier est consultable en mairie jusqu'au 27 avril 2025.

M. le Directeur précise que les MTD seront mises en place courant juin-juillet 2025. La nouvelle imprégnerie sera opérationnelle en août 2025.

Un état des lieux sur l'adaptation industrielle post-créosote du site de Bretenoux a été réalisé. Le projet a permis de sélectionner la famille des huiles cuivrées comme alternative à la créosote. Ces produits présentent une efficacité technique équivalente à celle du produit historique ainsi qu'une réduction des contraintes SST et environnementales. Les huiles cuivrées ne sont pas CMR (Cancérogène Mutagène et Reprotoxique) et permettront de réduire les émissions de COV (Composés Organiques Volatils) dans l'air. La traverse imprégnée à l'huile cuivrée n'est pas un déchet industriel dangereux. Le Tanasote S40 de la société Arxada dispose d'une autorisation de mise sur le marché.

Les travaux de la nouvelle imprégnerie chaufferie sont présentés. Ces derniers ont débuté en décembre 2024 et seront terminés pour juillet 2025.

3) Retour de l'inspection des installations classées

M. l'inspecteur des installations classées de la DREAL présente l'inspection du 30 septembre 2024. Celle-ci avait pour thème :

- la poursuite de l'action nationale de 2023 portant sur le contrôle des rejets atmosphériques (composés organiques volatils)
- l'action nationale de 2024 sur la mise en œuvre des prescriptions relatives aux rétentions associées aux stockages de liquides susceptibles de créer une pollution des eaux ou des sols ainsi qu'au confinement des eaux d'extinction incendie.

La visite a permis de constater le bon suivi des rejets atmosphériques du site. Néanmoins, un nouveau dépassement de la concentration des composés organiques volatils a été constaté lors d'un contrôle inopiné le 7 janvier 2025. Un plan d'action a été engagé par l'exploitant.

Concernant l'action nationale 2024, l'exploitant doit justifier à l'issue de l'inspection de l'étanchéité du bassin de rétention des eaux d'extinction et transmettre les éléments attestant de la réalisation des actions correctives identifiées sur la cuvette de rétention de l'imprégnerie.

L'inspection proposera de prendre un arrêté préfectoral complémentaire afin d'acter sur le fait que le site dispose d'un confinement des eaux d'extinction incendie.

Suite au retard des travaux de la nouvelle unité d'imprégnation du bois, l'exploitant sollicite un report de l'application au 30 décembre 2025. La demande est en cours d'instruction, avec un avis favorable de l'ARS. Une consultation du public sera ouverte du 31 mars au 27 avril 2025.

Un porter à connaissance concernant la demande de réemploi de terres excavées pour la construction de stockage de bois sur le site a été déposé. Aucune remarque n'a été émise par l'agence régionale de santé (ARS) sur l'évaluation des risques sanitaires, concluant à un risque acceptable. La demande est en cours d'instruction.

Il est précisé par M. l'inspecteur des installations classées de la DREAL que le site de Bretenoux est suivi de manière régulière.

4) Questions diverses

M. le maire de Sousceyrac-en-Quercy signale que les entreprises locales ont des difficultés à s'approvisionner en bois local. Il souhaite savoir si SNCF Réseau a, également, cette difficulté. Les forêts de chêne diminuent et peuvent être utilisées autrement que pour la fabrication de traverses.

M. le Directeur indique que le bois utilisé est à 95 % du chêne. SNCF Réseau a émis un appel d'offres et vingt fournisseurs bois ont répondu à l'appel, dont un fournisseur espagnol. Les critères techniques pour la tenue des voies ferrées ainsi que la diminution des coûts portent sur le choix du chêne.

M. le représentant des salariés précise ne voir aucune avancée concernant le transport des traverses par voie ferroviaire. Le transport de nouveau produit va être réalisé par voie routière.

Concernant les investissements, certains projets, comme notamment le déplacement de l'entailleuse, ne seront pas réalisés par manque de financement. Cela va engendrer des flux supplémentaires ainsi que de la manutention risquant de créer des problèmes de sécurité pour les salariés.

Le niveau de l'emploi sur le site n'est pas à la hauteur : 7 % de l'effectif du site est en situation de précarité.

M. le Directeur précise que SNCF Réseau essaie de promouvoir au maximum le transport ferroviaire. Une réflexion est à mener par SNCF Réseau afin que les chantiers soient desservis par le réseau ferré.

Concernant le produit d'imprégnation, le wagon isolé n'est pas rentable, car il faudrait disposer d'une zone de dépotage ferroviaire.

La fiabilisation de la nouvelle entailleuse a duré deux ans. En tant qu'industriel, les travaux ont été stoppés, car les investissements auraient été de plus de huit millions d'euros. Un deuxième dossier d'investissement de deux millions d'euros a été effectué afin de déplacer l'entailleuse. Ce déplacement est en cours d'instruction.

Cependant, le directeur a demandé à prouver l'utilité de ce déplacement.

Concernant l'emploi, l'objectif de SNCF Réseau est d'optimiser sa main d'œuvre.

Une présentation de la carte des piézomètres du site est réalisée, permettant d'examiner l'évolution de la pollution.

Le projet de plan de gestion des eaux porte sur l'installation d'une barrière hydraulique, afin de protéger les riverains. Concernant la gestion des sols, le site utilisera l'excavation ou le traitement par « bioventing » (décontamination par injection d'air).

M. Blanc souhaite connaître la raison d'absence de piézomètres dans la partie extérieure sud du site.

M. le responsable qualité sécurité environnement du site répond qu'il n'y a pas de pollution dans la partie sud.

Il est proposé par M. le Directeur qu'une présentation du plan de gestion des sols et des eaux soit réalisée lors de la prochaine CSS, avec un nouveau directeur d'établissement.

M. Blanc souhaite connaître la protection incendie installée pour la nouvelle imprégnerie.

M. le correspondant de la sécurité incendie signale que le site dispose de 36 poteaux incendie distribués par trois alimentations différentes. A l'intérieur du nouveau bâtiment, des extincteurs seront à disposition et des détecteurs incendie seront disposés dans les armoires et coffrets électriques, ainsi que dans toutes les parties sensibles. Lors d'une température élevée ou d'une flamme, un dégagement de gaz d'extinction se propagera au niveau des armoires ou des coffrets permettant de sécuriser la partie en défaut. Les astreintes seront toujours maintenues.

M. Blanc souhaite connaître le temps d'intervention des pompiers.

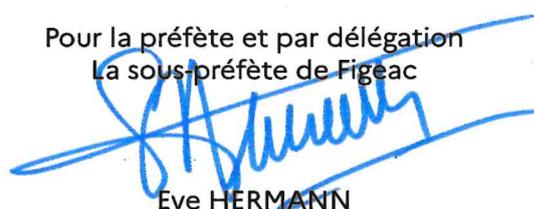
M. le représentant du SDIS signale un temps d'intervention de 10 minutes.

M. le chef de service du Département du Lot souhaite savoir si le site sera maintenu Seveso seuil haut.

M. le Directeur répond par la positive.

Mme la sous-préfète remercie l'ensemble des participants et lève la séance à 11h30.

Pour la préfète et par délégation
La sous-préfète de Figeac



Eve HERMANN

